RW/933/2024/3250/11984/3

Lot 3

- Les plages de semis délimitées par l'Agent forestier sont à préserver. - Les bois situés dans les cloisonnements sont à abattre préalablement. En cas d'abattage mécanique, les souches seront ravalées au ras du sol. - Les arbres marqués d'un triangle ou d'un R sont à préserver. - La circulation des engins se fera exclusivement sur les cloisonnements où ils sont présents. - Les bois seront coupés, ébranchés, débardés directement présence obligatoire d'une ébrancheuse, d'une débardeuse et d'un bucheron de façon à préserver la régénération naturelle." - Mesure au compas - Cubage Hauteur/décroissance

Nombre d'arbres total	597	--
Volume grumes	692,716	m³
Volume houppiers	0,000	m³
Volume total	692,716	m³
Cube moyen	1 160	dm³
Circonférence moyenne	115,469	cm
Surface de coupe	18,222	ha
Contact	SACRE Alexandre, 0476/76 14 62	--
Triage	Triage D'houffalize	--
Propriétaire	Houffalize Cne	--
Lieu(x)-dit(s)	FORIRE AUX 2 EAUX	--
Vente	Vente communale de Vielsalm, FE de Bihain, Houffalize Vendredi 08 novembre 2024 Adresse non fournie	--
TVA	2 %	--
Certification PEFC	Oui	--

	Epicéa Amélioration Normal Normal		**Epicéa** Amélioration Scolyté Sec Rx Normal	
Cat.(cm)	Nbre	Vol.(m^3)	Nbre	Vol.(m^3)
45	1		-	
55	6		-	
		1,333		
65	13		-	
		3,991		
75	27		-	
85	52		-	
		41,101		
95	73		-	
105	89		1	
115	81		-	
		230,161		0,935
125	78		1	
135	68		1	
145	49		-	
		289,614		2,771
155	35		-	
165	9		-	
175	7		-	
		105,763		
185	4		-	
195	1		-	
		13,656		
205	1		-	
		3,391		
Total grumes	**594**	**689,010**	**3**	**3,706**
Houppiers/Taillis	-		-	